

Des définitions pas comme les autres :

les définitions d'adjectifs

Frassi, Paolo

Université de Vérone
{paolo.frassi}@univr.it

1 Introduction

Le projet *Definiens* (ATILF – CNRS, Nancy), dirigé par Lucie Barque et Alain Polguère, vise la conversion des définitions du *Trésor de la Langue Française informatisé* (dorénavant *TLFi*) en une forme explicitement structurée à travers un balisage formel XML indiquant : 1) la structure en composantes définitionnelles de types genre prochain et différences spécifiques ; 2) le marquage sémantique consistant à indiquer la valeur sémantique de chacune de ces composantes au sein de la définition.

Les définitions lexicographiques des adjectifs et des adverbes se présentant souvent sous une forme non canonique, leur segmentation pose des problèmes ; pour des raisons d'espace, nous laissons de côté, dans la présente étude, les définitions d'adverbes pour nous concentrer sur les définitions d'adjectifs. Nous proposerons plus particulièrement quelques réflexions concernant la segmentation en composantes définitionnelles des définitions de cette partie du discours, notamment une composante centrale (genre prochain) et une ou plusieurs composantes périphériques (différence spécifique) (cf. Barque–Polguère 2009). Nous entendons par *forme non canonique* une formulation de l'énoncé définitoire qui diffère des formulations conventionnelles, qui prévoient un lexème hyperonymique appartenant à la même catégorie grammaticale que le défini et associable à une composante de type genre prochain. Ce type de formulation est courant dans les définitions lexicographiques de substantifs (ex. CHAISE : 'siège à dossier et généralement sans bras', *TLFi*) et de verbes (ex. VENDRE : 'céder un bien contre de l'argent, contre paiement', *TLFi*), alors qu'il est plutôt rare dans les définitions d'adjectifs (ex. POSTAL : 'qui concerne le poste, l'Administration des Postes et des Télécommunications', *TLFi* ; FOLIAIRE : 'de la feuille', Rey-Debove 1967 : 146).

La plupart des travaux consacrés à l'adjectif (Barning 1980, Riegel 1985, Goes 1999, Noailly 1999) se sont penchés sur l'opposition entre adjectifs qualificatifs (qui dénotent des propriétés et apparaissent dans la plupart des cas comme attributs) et adjectifs relationnels ou *pseudo-adjectifs* (adjectifs dérivés sur base nominale (ex. : CRIMINEL sur CRIME), dénotant des entités et servant difficilement comme attributs). Notre étude ne concerne pas la partie du discours de l'adjectif en tant que telle : nous nous occupons de la structuration du contenu d'un adjectif tel qu'il est exprimé par une définition lexicographique. Certes, comme le rappelle Noailly (1999 : 6), « l'analyse sémantique est [...] présente à tous les instants [...], mais simplement elle est subordonnée à celle des structures » ; puisque la description du contenu ne peut se passer de l'aspect syntaxique de l'adjectif, nous ne manquerons pas de faire référence aux approches mentionnées ci-dessus au cas où elles pourraient intervenir dans l'explication des phénomènes envisagés.

Pour mener à terme notre analyse, nous nous appuyons sur la distinction entre lexies adjectivales qui sont des conversions pures (A_0 , ex. CRIMINEL) et lexies adjectivales qui dénotent des positions actanciennes (A_i , ex. OFFENSIF et A_{le_i} , ex. RESPECTABLE) proposée par la Lexicographie Explicative et Combinatoire (dorénavant LEC), branche lexicale de la Théorie Sens-Texte (cf. Mel'čuk-Clas-Polguère 1995). Ces deux types de lexies adjectivales, appelées respectivement *dérivés syntaxiques* et *dérivés sémantiques* (Mel'čuk-Clas-Polguère 1995 : 129), sont considérées par la LEC comme des fonctions lexicales standard simples paradigmatiques. Le choix de cette classe d'adjectifs dépend de deux facteurs : 1) dans la plupart des cas les énoncés définitoires qui les expriment se présentent syntaxiquement sous une forme non canonique ; 2) ces énoncés définitoires sont très réguliers du point de vue de leur manière

d'exprimer une dérivation entre une lexie et une autre ; cela nous permettra de distinguer de manière systématique les éléments véhiculant l'analyse du contenu des éléments purement relationnels et de déterminer le rôle des uns par rapport aux autres.

Puisque les éléments purement relationnels, que nous appellerons à l'intérieur des définitions des catégories d'adjectifs envisagées *opérateurs de dérivation sémantique*, sont dotés d'un sémantisme très pauvre (ex. *qui concerne*), nous délimiterons leur statut en tenant compte et du type d'information qu'ils véhiculent et de leur rapport avec les autres éléments ayant un sémantisme plein qui font partie de la définition. Nous nous attacherons à démontrer en particulier que, tout en contenant une partie purement relationnelle, et en dépit de leur formulation, les définitions d'adjectifs qui sont des conversions pures ou qui dénotent une position actancielle contiennent toujours, comme les définitions de substantifs et de verbes, une composante centrale.

Après avoir brièvement présenté le projet *Definiens* en illustrant les moyens déployés (§ 2.1), les objectifs (§ 2.2) et les perspectives (§ 2.3), nous illustrerons les enjeux de la définition d'adjectifs en expliquant la raison de la pénurie d'hyperonymes dans les définitions lexicographiques de cette partie du discours (§ 3.1), pour offrir un bref aperçu des principales études sur la définition d'adjectifs (notamment Rey-Debove 1966; 1967 et Gove 1968a, 1968b) (§ 3.2) et en mettre en relief les limites dérivant d'une approche basée sur des critères purement formels (§ 3.3). Nous essaierons, par la suite, de proposer une définition de *composante centrale au sens large* (§ 4.1) pour l'appliquer, après un bref rappel de la notion de *fonction lexicale* (§ 4.2), aux définitions lexicographiques des adjectifs qui sont des conversions pures ou des lexies dénotant des positions actancielles (§ 4.3). Dans la dernière partie de notre étude nous illustrerons les principales balises adoptées dans le cadre du projet *Definiens* (§ 5.1), pour justifier l'introduction d'une balise rendant compte de l'*opérateur de dérivation sémantique* (§ 5.2) et conclure par des exemples de segmentation (§ 5.3).

Pour des raisons d'espace, les exemples de définitions proposés ne constituent qu'un échantillon extrêmement réduit de l'ensemble des 22316 adjectifs qui font partie de la nomenclature du *TLFi* ; notre étude se contentera de présenter des exemples représentatifs puisque très fréquents, en termes de formulation, de chaque type de dérivation.

Nous adoptons, dans le cadre de la présente étude, un système notionnel et notationnel emprunté à la LEC. Parmi toutes les entités lexicales décrites par Polguère (2008 : 58), il sera question notamment d'une catégorie de lexies – le lexème – et du vocable. Le lexème correspond à un regroupement de mots-formes que seule distingue la flexion (ex. BAGUETTE1 : 'fin morceau de bois...' est un lexème ayant les deux mots-formes *baguette1* et *baguettes1*). La lexie BAGUETTE1 présente une parenté formelle et sémantique évidente avec une autre lexie du français, BAGUETTE2, qui signifie approximativement 'pain de forme étroite et allongée qui évoque celle d'une baguette1'. Les deux lexies BAGUETTE1 et BAGUETTE2 forment un ensemble naturel appelé *vocable*. Un vocable est donc un ensemble de lexies 1) qui s'expriment par les mêmes formes et 2) qui présentent une intersection de sens significative. Un vocable regroupant plus d'une lexie est dit *polysémique* et les lexies d'un vocable sont les acceptions de ce vocable.

Conformément à l'usage de la lexicologie explicative et combinatoire nous aurons recours aux conventions d'écriture suivantes :

- Les lexèmes et les vocables s'écrivent en petites majuscules (ex. BAGUETTE) ;
- Les signifiés des lexèmes et des vocables sont précédés du signe ' et suivis du signe ' (ex. 'de la feuille') ;
- Les autonymes et les lexies contenues dans les formules exprimant les différentes fonctions lexicales s'écrivent en italique.

2 Le projet *Definiens*

Le projet *Definiens* a été lancé par Lucie Barque et Alain Polguère à l'Observatoire de Linguistique Sens-Texte de l'Université de Montréal et poursuivi, sous la direction de ces mêmes personnes, à partir de septembre 2009, au laboratoire ATILF-CNRS (Nancy). Nous présentons, dans la présente section, les moyens mis en place pour la réalisation de ce projet, ses objectifs et ses perspectives.

2.1 Les moyens et le matériau

Entamé à Montréal, au sein de l'OLST, grâce à des projets plus généraux financés par le Fonds de recherche sur la société et la culture du Québec (FQRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le travail d'annotation des définitions du *TLFi* a été poursuivi, à partir de 2009, sous le nom de *Definiens*, au sein du laboratoire CNRS-ATILF (Nancy).

Les définitions ont été structurées au moyen du logiciel *Oxygen* qui permet un balisage en langage XML.

Ce projet s'est appuyé sur les définitions lexicographiques du *TLFi* pour deux raisons : 1) les définitions analytiques contenues dans les articles de ce grand monument de la lexicographie française respectent certaines contraintes de forme et de contenu permettant leur structuration formelle en termes de composantes définitionnelles ; 2) ce dictionnaire constitue le seul vaste réservoir de définitions du lexique français de haute qualité à libre accès sous forme électronique pour des raisons de recherche.

2.2 Les objectifs

Le projet *Definiens* a été conçu dans le but de constituer une base de données lexicales à libre accès et à très large couverture proposant, pour chaque unité lexicale, une définition explicitement structurée, à savoir une définition spécifiant les composantes de type *genre prochain* et *différences spécifiques* et le rôle joué par chaque composante dans la caractérisation du sens de l'unité lexicale définie.

Pour ce faire, ce projet a opéré en deux moments : dans un premier temps il a été question de convertir les définitions analytiques du *TLFi* en définition structurées ; dans un deuxième moment, chacune des composantes des définitions ainsi segmentées (composantes centrales et composantes périphériques, voir § 4.1) a été associée à une étiquette sémantique, à savoir une expression linguistique normalisée visant à classer leur valeur sémantique.

Ce projet permettra, à long terme, de parvenir à trois résultats majeurs. D'abord, la valorisation du *TLFi* : grâce à la segmentation des définitions, l'utilisateur pourra effectuer des requêtes plus fines que celles qui sont disponibles actuellement. Ensuite, la définition d'un format pour les définitions lexicographiques fondé sur la norme ISO de structuration des données lexicales informatisées, *Lexical Markup Framework* (LMF 2008). Et, finalement, une ressource pour la recherche en sémantique lexicale à travers une hiérarchie d'étiquettes fournissant les principaux sens lexicaux du français et indiquant les propriétés, pertinentes du point de vue lexicographique, associées à ces sens généraux.

2.3 Les perspectives

Depuis juin 2011, le projet *Definiens* a conflué à l'intérieur du projet *RLF* (*Réseau Lexical du Français*), dirigé par A. Polguère au sein du laboratoire CNRS-ATILF (Nancy). La version structurée des définitions du *TLFi*, ainsi que les étiquettes sémantiques associées aux composantes centrales et aux composantes périphériques, sont, à l'heure actuelle, exploitées par ce projet d'envergure qui vise la conception et la confection d'une ressource lexicale du type « dictionnaire virtuel » (Selva-Verlinde 2003 : 177) en harmonie avec la technologie informatique de traitement de l'information. La principale innovation réside dans l'ordonnement du lexique traité sous forme de graphe de type système lexical (Polguère 2009) tissé par les liens paradigmatiques et syntagmatiques de fonctions lexicales. Pour plus de détails sur ce projet, nous renvoyons à Lux-Pogodalla – Polguère (2001).

3 Les définitions d'adjectifs : enjeux

Les définitions d'adjectifs présentent des enjeux qu'elles ne partagent pas avec les définitions de substantifs et de verbes. Dans cette section nous nous concentrerons sur la structure de l'énoncé définitoire de cette partie du discours, notamment sur la particularité syntaxique des définitions qui ne contiennent pas de lexème hyperonymique, pour nous attarder sur les trois études incontournables dans le domaine de la définition des adjectifs – Rey-Debove (1966 ; 1967) et Gove (1968a, 1968b) – dont nous mettrons en relief, dans un dernier temps, les limites.

3.1 La pénurie d'hyperonymes dans les définitions d'adjectifs

Depuis Aristote, on considère qu'une définition se compose d'un genre prochain et d'une différence spécifique. En particulier, dans une définition comme HOMME : 'animal terrestre bipède', le genre prochain est représenté par ANIMAL, hyperonyme de HOMME. En d'autres termes, pour définir un lexème, il est nécessaire de sélectionner l'hyperonyme ou incluant logique le plus proche qui correspond à un autre lexème appartenant à la même partie du discours que le défini, pour ensuite ajouter un ensemble de sèmes spécifiques permettant de particulariser le signifié de l'entrée lexicale. Or, le choix d'un hyperonyme en tant que genre prochain n'est pas possible pour les définitions de toutes les parties du discours, les définitions des adjectifs et des adverbes étant souvent dépourvues d'hyperonymes.

À la différence des définitions de substantifs et de verbes, la définition d'adjectif peut se présenter, du point de vue syntaxique, sous trois aspects différents : (1) la définition commence par un adjectif (ex. GENTIL : 'Noble de naissance', *TLFi*) ; (2) la définition est une proposition relative (ex. PÉNIBLE : 'Qui cause un sentiment de peine, un état affectif (plus ou moins durable) de douleur morale, de tristesse ou d'ennui', *TLFi*) ; (3) la définition est un syntagme prépositionnel (ex. IDÉEL : 'de l'idée', Rey-Debove 1967 : 157).

Si, dans le premier cas, le genre prochain, qui appartient à la même partie du discours que le défini, est l'hyperonyme du défini (NOBLE peut être considéré comme l'incluant général de GENTIL), dans les deux autres cas la structure syntaxique de la définition ne nous permet pas, en raison de l'absence d'un hyperonyme, de repérer immédiatement un genre prochain. Pour cette raison, il serait raisonnable de penser que seulement dans le premier cas la définition, puisqu'elle contient un hyperonyme, serait dotée d'un genre prochain, alors que dans les deux autres cas elle en serait dépourvue.

La pauvreté de définitions par hyperonymes des adjectifs est soulignée par nombre d'études, dont Marinellie-Johnson (2003 : 1062) :

response patterns of certain categories, such as superordinate, have implications for organization of the mental lexicon and suggest that adjective definitions may be less predictable than definitions of other grammatical categories, such as noun. Although conventional syntactic form was highly used in definitions (i.e. adjectival form for a definition of an adjective), verb form was also highly used. Conventional form may be less useful to characterize adjective definitions than other grammatical classes.

Par ailleurs, comme le souligne Gove (1968a : 5),

In the world of reality for which the elements of language are symbols, there are no visualizable objects which correspond to adjective symbols. Instead there are things having certain states or qualities to which correspond, in the realm of language, the combination *noun plus modifying adjective*. It is obviously difficult to think of state or quality as distinct from specific things having that state or quality.

Dans son étude consacrée à l'adjectif attribut Riegel (1985 : 70) nous rappelle que « nombreux sont aujourd'hui encore les ouvrages scolaires ou d'usage dont les définitions syntactico-sémantiques érigent en classe référentielle par excellence les noms, qui désignent les êtres et les choses, alors que les adjectifs et les verbes expriment les qualités et les actions prédiquées des noms ». Si les adjectifs qualifiants (ou attributs) ont effectivement une composante référentielle, (1985 : 69-108) celle-ci diffère de la référence à proprement parler des noms désignant des objets (qui sont envisagés soit comme éléments d'une classe –

ex. ARBRE - soit comme partie d'une substance – ex. FER) en ce sens que les adjectifs qualifiants, tout comme les noms de propriété (ex. AVARICE), se greffent sur des entités particulières préexistantes et en dépendent, de ce fait, du point de vue de leur référence (Riegel 1985 : 81). Ainsi, du fait de leur non-autonomie référentielle, les adjectifs qualifiants (ex. *X est beau, X est sage, X est courageux*) dépendent, dans le système ontologique qui les caractérise, de substantifs, les noms de propriété (ex. BEAUTÉ, SAGESSE, COURAGE : *la beauté de X, la sagesse de X, le courage de X*) représentant des concepts caractérisants (et classifiants), dans le hiérarchie de cette ontologie, des adjectifs (BEAU, SAGE, COURAGEUX) qui n'en représentent que des particuliers. Ce lien de dépendance référentielle que l'adjectif entretient avec le nom explique la pauvreté – sinon l'absence – d'hyperonymes adjectivaux et l'abondance de relations hyperonyme-hyponyme dans le lexique nominal.

L'exemple du système d'étiquetage sémantique nous permet de confirmer la prépotence du substantif à un autre niveau d'organisation conceptuelle. Un système d'étiquetage sémantique est une « forme normalisée du genre prochain de la définition de L qui établit l'appartenance de L à une classe sémantique de lexies d'au moins deux éléments » (Polguère 2011 : 203). Or, « le système des étiquettes sémantiques est structuré autour des étiquettes nominales, car le Nom est justement l'entité lexicale de « nommage » ; c'est lui qui permet le mieux de désigner les classes de lexies » (Polguère 2011 : 205).

De notre point de vue, la pénurie d'hyperonymes qui caractérise le lexique adjectival ne suffit pas pour considérer qu'il n'y ait de genre prochain que dans les définitions d'adjectifs qui commencent par un adjectif hyperonymique.

3.2 Les définitions d'adjectifs du point de vue purement formel

Bien que datées, les études de Rey-Debove (1966 ; 1967) et de Gove (1968a ; 1968b), représentent, à notre connaissance, les tentatives les plus exhaustives de classer, à partir de critères purement formels, les définitions d'adjectifs.

Rey-Debove (1966) ne se concentre pas uniquement sur les définitions d'adjectifs, mais distingue, de manière plus générale, trois catégories de définitions : 1. les analyses positives, qui représentent des véritables analyses par genre prochain et différence spécifique, le genre prochain étant un archilexème (Rey-Debove 1966 : 72) du défini ; 2. les analyses par négation qui représentent des analyses sans archilexème ; 3. les renvois à un synonyme, qui ne sont pas des analyses, sont positives et ne contiennent pas d'archilexème. Pour ce qui est des définitions d'adjectifs, celles-ci peuvent présenter, tout comme les définitions de substantifs et de verbes, un archilexème de la même classe que le défini (ex. SALE : 'très désagréable', Rey-Debove 1966 : 92) ; à la différence des définitions de substantifs et de verbes, elles peuvent pour autant présenter un substitut de la classe (ex : POILU : 'garni de poils fins', Rey-Debove 1966 : 92) ou être des définitions sans archilexèmes non négatives (ex. IDÉEL : 'de l'idée' ; SAIN : 'qui est en bonne santé', Rey-Debove 1966 : 92).

Ce n'est qu'avec l'étude de 1967 que Rey-Debove affine son analyse des définitions d'adjectifs en développant la catégorie des définitions sans archilexèmes non négatives. Les définitions d'adjectifs ont ainsi droit de cité parmi les définitions substantielles, qui portent sur la « substance du défini » dans ses deux variantes citée positive et négative (cf. Rey-Debove 1967 : 146). La plupart des définitions d'adjectifs se trouvent, cependant, dans la sous-catégorie des définitions relationnelles qui ne renvoient pas à la seule substance du défini mais qui explicitent également la relation existant entre le défini qualifiant et un autre mot de l'énoncé qualifié (cf. Rey-Debove 1967 : 155). Rappelons que la nature relationnelle de la définition d'adjectifs s'explique par la dépendance référentielle des adjectifs (cf. § 3.1) qui impliquent toujours un support substantival : la proposition relative et le syntagme prépositionnel sous-entendent un antécédent nominal (Riegel 1985 : 93).

Les définitions d'adjectifs qui manifestent explicitement cette dépendance référentielle se présentent sous forme de définitions relatives et de définitions prépositionnelles ; dans les premières la relation est introduite par un pronom relatif (ex. FEUILLU : 'qui a des feuilles' ; Rey-Debove 1967 : 146), dans les secondes par une préposition (ex. FOLIAIRE : 'de la feuille' ; Rey-Debove 1967 : 146).

La classification des adjectifs proposée dans Gove (1968a, 1968b) rejoint celle de Rey-Debove (1967) en ce sens qu'elle est basée sur un critère purement formel. D'après Gove, il existe cinq types différents de définitions d'adjectifs que nous allons résumer brièvement ci-dessous :

1. définition basée sur un adjectif (ex. ENTIRE : 'complete in all parts' ; Gove 1968a : 6);
2. définition basée sur un participe (ex. IMAGINATIVE : 'characterized by imagination' ; Gove 1968a : 8);
3. définition basée sur un participe à la forme active suivi d'un complément d'objet (ex. EXCITING : 'exercising charm' ; Gove 1968a : 9);
4. définition basée sur ou consistant en une phrase infinitive (ex. CERTAIN : 'not to be doubted or denied' ; Gove 1968a : 9);
5. définition consistant en une phrase relative (ex. ALLOCABLE : 'that can be allocated' ; Gove 1968a : 10).

Pour Gove, la définition analytique par genre prochain et différence spécifique est possible pour l'adjectif dans les seuls cas où elle présente un adjectif ou un participe et un syntagme prépositionnel subordonné (ex. ENTIRE : 'complete in all parts' ; PENURIOUS : 'excessively sparing in the use of money'). Font exception les définitions comme : SLUDGY : 'full of sludge' ; IMAGINATIVE : 'proceeding from or characterized by the imagination' ; INTERPRETABLE : 'admitting of interpretation' ; WASTEFUL : 'such as wastes or causes waste' (cf. Gove 1968a : 11). En dépit de la présence de lexèmes qui, en tant qu'adjectifs ou participes, pourraient faire figure de genre prochain, il est « a mere academic ritual (based on a misunderstanding of Aristotelian philosophy) to attempt to analyze such definitions into genera and differentiae; *sludgy, imaginative, interpretable* and *wasteful* do not belong in any meaningful way to genera *full, proceeding or characterized, admitting* or *such*. In these definitions the word which grammatically is the base of the definition is *semantically* only part of a relational phrase » (Gove 1968a : 11).

Cette affirmation qui n'est, certes, pas encourageante, nous motive davantage dans notre propos.

3.3 Quelques limites dans les études sur les définitions d'adjectifs

D'après ces études les définitions d'adjectifs se présenteraient sous deux variantes : une formulation analytique et une formulation pseudo-analytique (définitions substantielles inanalysables, pour autant, en genre prochain et différence spécifique, Rey-Debove 1967) ou non-analytique (Gove 1968a). Dans le premier cas, le genre prochain correspond à un adjectif ou, éventuellement, à un participe ayant valeur adjectivale ; la définition aurait alors, à l'instar des définitions de substantifs et de verbes, et de par la présence d'un genre prochain et d'une différence spécifique, une forme canonique. Dans le deuxième cas, la syntaxe de la définition bloquerait une formulation de la définition dans le sens analytique, car elle ne contiendrait ni un genre prochain ni une différence spécifique.

De notre point de vue, le fait de classer les définitions d'adjectifs dans les deux groupes de définitions analytiques et non analytiques sur un seul critère syntaxique peut donner lieu à des incohérences d'ordres différents.

La première concerne les conséquences d'une classification purement formelle, évoquées par ailleurs dans Gove (1968a) : toutes les définitions commençant par un adjectif ou par un participe ne rentrent pas dans la catégorie des définitions analytiques dans le sens proposé par Rey-Debove et par Gove. Dans des définitions comme ESTIMABLE : 'digne d'estime', SABLONNEUX : 'couvert de sable', que Rey-Debove (1966 : 91) place parmi les définitions positives ou TAVELÉ : 'marqué de petites taches', que Rey-Debove (1967 : 149) place parmi les définitions substantielles il est difficile de conférer respectivement à DIGNE, COUVERT et MARQUÉ le statut d'hyperonyme. Rey-Debove elle-même est par ailleurs parfaitement consciente de la difficulté de justifier l'insertion de tels exemples dans le cadre des définitions à archilexèmes : elle spécifie, à propos de DIGNE, qu'il s'agit d'un archilexème charnière très pauvre.

La deuxième incohérence est en amont, et se trouve dans les critères qui président à la classification des définitions d'adjectifs. Si, d'une part, il est clair que les définitions d'adjectifs peuvent, tout comme les définitions de substantifs et de verbes, présenter un ensemble de renseignements facilement associables à un genre prochain et à une différence spécifique, d'autre part les définitions qui, de par leur structure syntaxique, ne seraient pas analytiques, à savoir les définitions relatives et prépositionnelles, contiendraient un ensemble d'informations de quelque nature non spécifiable concernant le défini.

Ces deux incohérences nous permettent de proposer une lecture différente de la définition d'adjectif qui ne tiendra pas compte de sa formulation syntaxique.

4 Les définitions d'adjectifs et les fonctions lexicales paradigmatiques

Afin de pouvoir atteindre notre objectif, à savoir démontrer que les définitions d'adjectifs peuvent, en dépit de leur formulation syntaxique, être considérées comme des définitions analytiques, nous allons essayer de proposer une piste d'analyse qui nous permettra de relever, même dans les définitions que Rey-Debove (1967) appelle *relatives et prépositionnelles*, une composante centrale. Pour ce faire, après avoir proposé une définition de la définition lexicographique, nous présenterons brièvement la notion de *fonction lexicale* telle qu'elle a été proposée par Mel'čuk-Zholkovsky (1984) et Mel'čuk-Clas-Polguère (1995) en nous concentrant particulièrement sur les adjectifs qui sont des conversions pures (A_0) et les adjectifs qui dénotent des positions actancielles (A_i et A_{le}). Nous présenterons, dans un dernier temps, des exemples de définitions lexicographiques d'adjectifs qui, en tant que dérivés sémantiques, se présentent communément sous une forme syntaxique non canonique (propositions relatives ou syntagmes prépositionnels) pour essayer d'isoler les différentes composantes de la définition.

4.1 Y a-t-il une composante centrale dans les définitions d'adjectifs ?

Nous considérons qu' « une définition lexicographique d'une lexie L est (i) une analyse de son sens (ii) qui prend la forme d'une paraphrase linguistique de L » (Barque-Polguère 2009 : 36). La paraphrase linguistique d'une lexie analyse le sens de cette lexie à travers des renseignements qui appartiennent aux deux catégories du genre prochain et de la différence spécifique (cf. § 3.1). Pour ces deux catégories de renseignements, nous adopterons la dénomination proposée par Barque-Polguère (2011 : 35) de composante centrale pour le genre prochain et de composante périphérique pour les différences spécifiques. Nous rappelons ici que le genre prochain est généralement associé à une unité lexicale hyperonymique de l'unité définie (cf. § 3.1), alors que les différences spécifiques particularisent le *definiendum* par rapport à la composante centrale et à ses co-hyponymes.

Or, pour identifier une composante centrale et des composantes périphériques dans une définition d'adjectif formulée de façon non canonique (une proposition relative ou un syntagme prépositionnel), il est tout d'abord nécessaire d'apporter une modification à la notion de composante centrale dans la direction d'une extension vers un sens large. La composante centrale est évidemment, pour certaines parties du discours, et notamment pour le substantif, un lexème appartenant à la même partie du discours que le défini et superordonné à celui-ci. Pour d'autres parties du discours, si la langue n'offre pas d'hyperonyme suffisamment spécifique, la composante centrale peut se présenter sous forme de syntagme ou de collocation. Cela ne concerne pas uniquement les définitions d'adjectifs et d'adverbes, mais peut se produire également dans certaines définitions de verbes ; en effet, même si celles-ci se présentent, dans la plupart des cas, sous une forme canonique, dans certains cas la composante centrale peut ne pas correspondre à un hyperonyme à proprement parler. Par exemple, dans la définition suivante de coucher (Polguère 2011 : 6) - dont nous ne considérons, pour des raisons de brièveté, que l'une de ses acceptions, à savoir 'dormir avec quelqu'un' - la composante centrale est représentée par la collocation *passer la nuit*:

X couche avec Y
=
L'individu X **passer la nuit** avec l'individu Y

Pour dormir
En étant couché aux côtés de Y

Comme nous l'avons souligné au § 3.1, ce phénomène est généralisé dans les définitions d'adjectifs et d'adverbes pour lesquelles la langue est particulièrement pauvre en termes d'hyperonymes.

Ainsi, au sens large, la composante centrale ne coïncide pas nécessairement avec un hyperonyme, mais elle peut se présenter sous d'autres formes, comme une collocation ou, dans le cas des définitions d'adjectifs, un syntagme prépositionnel ou une phrase relative. Si associés à une lexie ayant un sémantisme plein (cf. § 4.3), un syntagme prépositionnel ou une phrase relative peuvent, tout comme un hyperonyme, et au même titre qu'un hyperonyme, assumer le rôle de composante centrale pour couvrir, par la même occasion, une fonction classifiante.

4.2 Les fonctions lexicales paradigmatiques

La notion de fonction lexicale nous permettra de considérer les définitions d'adjectifs en tant que paraphrases de conversions pures (A_0), de dérivés dénotant une position actancielle (A_i) et de dérivés "de potentiels" dénotant une position actancielle ($Able_i$).

D'après Mel'čuk-Clas-Polguère (1995 : 126), une fonction lexicale est une fonction au sens mathématique représentée par la formule traditionnelle $f(x) = y$ où x est l'argument de la fonction et y sa valeur. Transposée dans le domaine lexical, une fonction nous permet d'associer à chaque lexie de la langue un ensemble de lexies sur la base d'une fonction bien spécifique : par exemple, dans *fort comme un Turc*, f est 'intensification', $x = fort$ et $y = comme un Turc$; autrement dit, la fonction 'intensification' de la lexie *fort* est représentée par l'ensemble de lexies *comme un Turc* (cf. Mel'čuk-Clas-Polguère 1995 : 126).

Les fonctions lexicales se distinguent en standard (cf. Mel'čuk-Clas-Polguère 1995 : 126-129) et non standard ; à leur tour, les fonctions lexicales standard comprennent les fonctions lexicales standard simples et les fonctions lexicales complexes. Dans le cadre de la présente étude nous nous intéressons uniquement aux fonctions lexicales standard simples de type paradigmatique concernant les adjectifs, notamment A_0 , A_i et $Able_i$; nous renvoyons à Mel'čuk-Clas-Polguère (1995 : 148-152) pour les fonctions lexicales non standard et pour les fonctions lexicales complexes :

- A_0 : adjectif dérivé syntaxique pur ayant le même contenu sémique que la lexie vedette ; ces dérivés reflètent des relations lexicales pures où les liens morphologiques sont fortuits
 - Exemple : A_0 (*grammaire*) = *grammatical* (= 'relatif à la grammaire', ex. *propriété grammaticale*);
- A_i : adjectif dérivé actanciel pur de l'actant i de la lexie x signifiant 'tel qu'il est i de x '.
 - Exemple : A_1 (*attaquer*) = *offensif* (= 'qui attaque', ex. *armes offensives*) ;
- $Able_i$: dérivé sémantique adjectival potentiel. Plus dans le détail, il s'agit d'un dérivé adjectival "de potentiel" pour l'actant i de la lexie x signifiant 'tel qu'il peut être, qu'on peut le rendre, etc. i de x '.
 - Exemple : $Able_2$ (*respect*) = *respectable* (= 'qui est digne du respect d'autrui', ex. *un homme respectable*).

Nous proposons de considérer les trois cas de dérivation comme des dérivations de type sémantique et de distinguer, dans cette catégorie, trois classes différentes : les conversions pures (A_0), les dérivés sémantiques actanciels (A_i) et les dérivés sémantiques actanciels potentiels ($Able_i$). La LEC considère, en effet, les A_0 comme étant des dérivés syntaxiques, et ce en raison du fait que ce type de dérivés entraîne

un changement de partie du discours d'une lexie de départ à une lexie d'arrivée. Or, de notre point de vue, l'aspect saillant de la dérivation de type A_0 réside dans le fait que le sémantisme est exactement le même dans la L_1 et la L_2 , d'où notre proposition de les faire rentrer dans la catégorie des dérivés sémantiques.

Rappelons que la position actancielle est exprimée, pour les fonctions lexicales A_i et $Able_i$, par les indicateurs 1, 2, 3 etc. Ainsi, la lexie OFFENSIF, qui est un dérivé sémantique actanciel de OFFENSER, est un modificateur du premier actant (X) de la lexie de départ (X offense Y), à savoir un A_1 . Inversement, la lexie RESPECTABLE, est un adjectif modificateur du deuxième actant (Y) de RESPECTER, lexie à partir de laquelle a lieu la dérivation sémantique (X respecte Y), c'est-à-dire un $Able_2$.

4.3 Quelques exemples de définitions de dérivés adjectivaux

La particularité des définitions des adjectifs qui sont des dérivés sémantiques est que leur définition rend compte du type de dérivation dont est issu l'adjectif en question. Si, pour les adjectifs qui sont des conversions pures, la définition explicite la dérivation avec la lexie de départ, avec laquelle le défini partage le même contenu sémique, pour les adjectifs qui sont des dérivés sémantiques actanciels purs ou des dérivés sémantiques actanciels potentiels, la définition explicite respectivement la dérivation actancielle à partir de l'actant i de x et la dérivation sémantique actantielle potentielle de ce même actant. Voici quelques exemples de définitions de ces trois types de dérivés issues du *TLFi* ; pour une bonne compréhension du type de dérivé, la définition sera suivie d'un exemple :

1) A_0 :

- GRAMMATICAL : 'relatif à la grammaire, de la grammaire' ; « Je trouve un bon exemple d'indécision, d'incertitude grammaticale, chez Proust, dont je relis *La Prisonnière* (Gide, *Journal*, 1930, p. 1015) »
 - A_0 (*grammaire*) = *grammatical* ;
- CRIMINEL : 'qui concerne les crimes' ; « Code d'Instruction criminelle, lois criminelles ; procès criminel, jugement criminel (Cournot, *Fondem. Connais.*, 1851, p. 427) »
 - A_0 (*crime*) = *criminel* ;
- FICTIONNEL : 'qui appartient à la fiction, basé sur la fiction' ; « Mais il existe aussi un type de discours dit fictionnel, où la question de la référence se pose de manière radicalement différente (Ducrot-Tod., 1972, p. 333) »
 - A_0 (*fiction*) = *fictionnel* ;
- SCOLAIRE : 'qui concerne, qui se rapporte à l'organisation de l'école (primaire, secondaire, maternelle) sur le plan législatif ou administratif' ; « Allocations, lois, règlements scolaires ; commission d'hygiène, de sécurité scolaire ; service de santé scolaire. Ma mère était la seule personne responsable de mon infortune. C'était elle qui m'avait laissé passer l'âge des bourses scolaires sans m'aiguiller dans la bonne direction (Duhamel, *Confess. Min.*, 1920, p. 32) »
 - A_0 (*école*) = *scolaire*

2) A_i :

- ABOULIQUE : 'qui est atteint d'aboulie' ; « selon que le tempérament ou la complexion, c'est-à-dire la physiologie favorisent ou non son effort, accroissent ou non son mérite, l'individu sera volontaire ou aboulique (V. Jankelevitch, *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*, 1957, p. 250) »
 - A_1 (*aboulie*) = *aboulique* ;
- OFFENSIF : 'qui attaque, qui sert à attaquer' ; « Les cuirassés d'escadre sont doués d'une puissance offensive et défensive aussi grande que possible (Croneau, *Constr. Nav. Guerre*, t. 1, 1892, p. 123) »

- A_1 (*attaquer*) = *offensif* ;
- ÉLASTIQUE : ‘qui possède de l’élasticité’ ; « corps, fluide, gaz élastique »
 - A_1 (*élasticité*) = *élastique* ;
- DÉCONCERTÉ : ‘qui est surpris au point de perdre son assurance, de ne plus savoir quelle conduite adopter’ ; « Nous nous sommes trouvés si déconcertés que nous n’avons rien répondu pendant plusieurs minutes (Duhamel, *Passion Pasquier*, 1945, p. 245) »
 - A_2 (*surprendre*) = *déconcerté*

3) Able_i :

- LIQUIDE : ‘qui (coule ou) a tendance à couler en raison de la faible cohésion des molécules’ ; « Le mercure, par sa propriété d’être liquide à la température ordinaire (Cournot, *Fond. conaiss.*, 1851, p. 337) »
 - Able₁ (*couler*) = *liquide* ;
- NÉGOCIABLE : ‘qui peut être cédé ou réalisé sans qu’interviennent des restrictions particulières, formalités ou déclarations’ ; « Les obligations négociables et non négociables des sociétés, départements, communes, établissements publics et établissements d’utilité publique de France figurent dans les successions pour 577 millions (Jaurès, *Et. soc.*, 1901, p. 259) »
 - Able₂ (*céder*) = *négociable* ;
- RESPECTABLE : ‘qui est digne du respect d’autrui par son âge, sa position sociale, sa valeur ou son mérite’ ; « Hier soir donc, après avoir assuré mon gîte dans le seul hôtel acceptable de la ville je me suis mis en route, et, par des rues obscures, j’ai marché vers une grande ombre que je croyais être la cathédrale (J. Michelet, *Sur les chemins de l’Europe*, 1874, p. 211) »
 - Able₂ (*respect*) = *respectable* ;
- SENSIBLE : ‘qui peut éprouver des sensations, capable de percevoir des impressions’ ; « L’animal reçoit, par toutes les parties de son enveloppe sensible les impressions du chaud et du froid (Cournot, *Fond. conaiss.*, 1851, p. 136) »
 - Able₁ (*sensations/impressions*) = *sensible*

Dans les conversions pures, la relation par rapport à la lexie de départ (L_1) est véhiculée par des expressions sémantiquement vides - *relatif à, de la, qui concerne, qui appartient à, basé sur, qui se rapporte à* - n’ayant aucune fonction par rapport à la description du contenu du défini ; dans les dérivés actanciels purs, la dérivation de l’actant i de la lexie x signifiant ‘tel qu’il est i de x ’ est véhiculée, dans nos exemples, par le pronom relatif *qui* suivi soit immédiatement de la lexie x , si celle-ci est une lexie verbale (*qui attaque* dans le cas de OFFENSIF et *qui est surpris* dans le cas de DÉCONCERTÉ) soit par un verbe support qui introduit la lexie x si celle-ci est une lexie nominale (*qui est atteint de* dans le cas de ABOULIQUE et *qui possède de* dans le cas de ÉLASTIQUE) ; dans les dérivés actanciels potentiels, la dérivation sémantique “de potentielle” de l’actant i de la lexie x signifiant ‘tel qu’il peut être, qu’on peut le rendre etc. i de x ’ est exprimée par des verbes supports introduisant la lexie x , aussi bien quand elle est verbale (*qui a tendance à, qui peut être, qui peut*) que quand elle est nominale (*qui est digne de*). Fait exception *capable de* : de même que *relatif à*, tout en appartenant à la même partie du discours que le défini, *capable* n’est pas l’hyperonyme de SENSIBLE et assume, de ce fait, une fonction exclusivement relationnelle.

En général, il résulte des exemples de dérivés sémantiques adjectivaux que nous avons considérés, que leurs définitions contiennent une partie purement relationnelle véhiculant le type de dérivation et introduisant ce type de dérivation par rapport à la lexie de départ L_1 ainsi que, dans le cas des dérivés de type Able_i, la nature « de potentielle » : *qui a tendance à, qui peut être, qui peut, capable de* et *qui est digne de* véhiculent, en effet, la possibilité de i d’assumer le rôle d’actant.

Cette partie purement relationnelle est sémantiquement vide : ne décrivant rien par rapport au contenu du défini elle ne constitue pas, à proprement parler, une partie de l'analyse du sens du défini. Ainsi, puisque cette partie de la définition exprime uniquement la dérivation sémantique, nous proposons de l'appeler *opérateur de dérivation sémantique*. Par commodité nous abrègerons cet opérateur par le sigle ODS.

La définition d'un adjectif qui est un dérivé sémantique se compose ainsi des parties suivantes :

ODS + L₁ + composantes périphériques

5 Propositions de segmentation

Nous proposons, dans cette section, une segmentation en composante(s) centrale(s) et composante(s) périphérique(s) des définitions d'adjectifs dans le cadre du projet *Definiens*. Après avoir illustré les modalités de segmentation établies par le *Guide des annotateurs pour le balisage des définitions du TLFi* (Barque-Polguère 2011), nous essaierons de justifier l'introduction de l'ODS par rapport à la composante centrale pour segmenter, par la suite, les définitions présentées au § 4.3.

5.1 La segmentation des définitions dans le projet Definiens

Le système de balisage XML mis en place et décrit dans le *Guide des annotateurs pour le balisage des définitions du TLFi* rédigé par L. Barque et A. Polguère, prévoit la hiérarchie suivante:

- <DEFI> : les composantes de la définition se trouvent à l'intérieur de la balise <DEFI> qui marque le début et la fin de la définition;
- <PARAPH> : la définition analytique de l'entrée lexicale se trouve à l'intérieur de la balise <PARAPH> ; c'est à l'intérieur de cette balise qu'a lieu la segmentation ultérieure en composante centrale et composante(s) périphérique(s) ;
 - <CC> : marque la composante centrale de la définition ;
 - <CP> : marque la composante périphérique de la définition.

Dans le cadre du projet *Definiens*, une définition comme FLOTTAGE : 'Action de transporter du bois en le faisant flotter sur un cours d'eau' (*TLFi*), est segmentée de la manière suivante (Cf. Barque-Polguère 2009 : 4) :

```
FLOTTAGE
<DEFI> <PARAPH>
    <CC> Action de transporter </CC>
    <CP> du bois </CP>
    <CP> en le faisant flotter sur un cours d'eau </CP>
</PARAPH></DEFI>
```

Le *Guide des annotateurs* prévoit également un ensemble de balises concernant des cas particuliers, parmi lesquels figurent les commentaires métalinguistiques, les syntagmes phraséologiques et les paraphrases synonymiques ; en outre, le système de balisage résout les cas des composantes centrales conjonctives et disjonctives (disjonctions inclusives et exclusives) ainsi que des composantes périphériques discontinues. Notre objectif étant la segmentation des définitions d'adjectifs, nous nous limitons à signaler la variété des cas pris en compte par le *Guide* et nous renvoyons aux différentes sections de ce document pour tout approfondissement.

5.2 L'introduction de l'ODS dans la segmentation des définitions d'adjectifs

Les définitions d'adjectifs qui sont des dérivés sémantiques demandent un traitement particulier au niveau de la segmentation en raison de la présence de l'ODS. L'introduction d'une balise concernant l'ODS

implique des réflexions concernant sa place à l'intérieur de la hiérarchie des balises déjà prévues pour <PARAPH>, notamment <CC> et <CP>.

Si l'ODS véhicule le type de dérivation sémantique qui a lieu à partir d'une lexie de départ (L_1) contenue dans la définition, il est nécessaire d'établir quel est son rôle à l'intérieur d'une définition lexicographique. Pour ce faire, il est opportun de revenir à la notion de composante centrale au sens large : dans le sens où nous l'avons définie au § 4.1, celle-ci correspond à un élément classifiant qui peut être considéré comme une paraphrase minimale du défini et qui peut ne pas correspondre à son hyperonyme. Pour les définitions non canoniques d'adjectifs cet élément est représenté par l'ensemble ODS + L_1 ; dans cet ensemble, seule L_1 est une lexie véhiculant un sémantisme plein et, pour cette raison, elle rentre à part entière dans la catégorie de la composante centrale : si nous reprenons les exemples de définitions proposées au § 4.3, il s'agit notamment de GRAMMAIRE pour GRAMMATICAL, CRIME(S) pour CRIMINEL, FICTION pour FICTIONNEL, ÉCOLE pour SCOLAIRE, ABOULIE pour ABOULIQUE, ATTAQUER pour OFFENSIF, ÉLASTICITÉ pour ÉLASTIQUE, SURPRENDRE pour DÉCONCERTÉ, COULER pour LIQUIDE, CÉDER ou RÉALISER pour NÉGOCIABLE, RESPECT pour RESPECTABLE et SENSATION(S) pour SENSIBLE.

L'ODS est, par contre, une composante sémantiquement faible de la composante centrale. Pour cette raison, il ne peut représenter, au même titre que la L_1 , l'élément classifiant de la définition lexicographique.

Comme nous l'avons remarqué plus haut (§ 4.3), les ODS sont de types différents, suivant la dérivation qu'ils introduisent. En raison de son sémantisme vide ainsi que de son lien purement relationnel mais indissociable avec la lexie à partir de laquelle a lieu la dérivation sémantique, l'ODS se devrait de disposer d'une balise à part par rapport à <CC>, mais hiérarchiquement dépendante de celle-ci. Nous proposons d'appeler cette balise <ODS>. La hiérarchie des balises dans une définition contenant un ODS se présente ainsi de la manière suivante:

```
<DEFI> <PARAPH>  
    <CC> <ODS>... </ODS>... </CC>  
    <CP>...</CP>  
</PARAPH></DEFI>
```

5.3 Exemples de définitions segmentées

À l'issue des réflexions qui précèdent, nous proposons ci-dessous la segmentation des définitions des trois catégories de dérivés adjectivaux en reprenant les définitions proposées au § 4.3 ; nous mettons en relief en gras les composantes centrales contenant les ODS :

1) A_0 :

```
GRAMMATICAL  
<DEFI> <PARAPH>  
    <CC> <ODS> relatif à </ODS> la grammaire </CC>  
</PARAPH>,  
<PARAPH>  
    <CC> <ODS> de </ODS> la grammaire </CC>  
</PARAPH> </DEFI>
```

CRIMINEL

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui concerne** </ODS> **les crimes** </CC>

</PARAPH> </DEFI>

FICTIONNEL

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui appartient à** </ODS> **la fiction** </CC>

</PARAPH>

<PARAPH>

<CC> <ODS> **basé sur** </ODS> **la fiction** </CC>

</PARAPH></DEFI>;

SCOLAIRE

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui concerne** <ODS_ETOU>, </ODS_ETOU> **qui se rapporte à**
</ODS> **l'organisation de l'école (primaire, secondaire, maternelle)** </CC>

<CP> sur le plan législatif ou administratif </CP>

</PARAPH> </DEFI>

2) A_i

ABOULIQUE

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui est atteint d'** </ODS> **aboulie** </CC>

</PARAPH> </DEFI>;

OFFENSIF

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui** </ODS> **attaque** </CC>

</PARAPH>

<PARAPH>

<CC> <ODS> **qui sert à** </ODS> **attaquer** </CC>

</PARAPH> </DEFI>;

ÉLASTIQUE

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui possède de** </ODS> l'élasticité </CC>

</PARAPH> </DEFI>;

DÉCONCERTÉ

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui** </ODS> est surpris </CC>

<CP> au point de perdre son assurance, de ne plus savoir quelle conduite adopter </CP>

</PARAPH> </DEFI>

3) Able;

LIQUIDE

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui a tendance à** </ODS> couler </CC>

<CP> en raison de la faible cohésion des molécules </CP>

</PARAPH> </DEFI>

NÉGOCIABLE

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui peut être** </ODS> cédé <CC_OU> ou </CC_OU> réalisé </CC>

<CP> sans qu'interviennent des restrictions particulières, formalités ou déclarations
</CP>

</PARAPH> <DEFI>

RESPECTABLE

<DEFI> <PARAPH>

<CC> <ODS> **qui est digne** </ODS> du respect </CC>

<CP> d'autrui </CP>

<CP> par son âge, sa position sociale, sa valeur ou son mérite </CP>

</PARAPH> </DEFI>

SENSIBLE

<DEFI> <PARAPH>
 <CC> <ODS> **qui peut** </ODS> **éprouver des sensations** </CC>
</PARAPH>
<PARAPH>
 <CC> <ODS> **capable de** </ODS> **percevoir des impressions** </CC>
</PARAPH> </DEFI>

Quelques remarques s'imposent à propos des cas particuliers qui figurent dans la segmentation ci-dessus.

Nous survolons très vite deux aspects qui ressortent des exemples choisis : la présence de plusieurs paraphrases pour un seul lexème adjectival (GRAMMATICAL, FICTIONNEL, OFFENSIF et SENSIBLE) et la présence de plusieurs composantes centrales dans une même définition (SCOLAIRE, NÉGOCIABLE). Il s'agit de cas qui ne concernent pas que les définitions d'adjectifs mais que nous retrouvons dans les définitions d'autres parties du discours. Ces deux aspects ayant une importance relativement réduite dans le cadre de la présente étude, nous renvoyons à Barque-Polguère (2008 : 5 ; 16) pour tout approfondissement.

En outre, nous avons décidé, pour laisser à la L₁ dont est issue la dérivation syntaxique ou sémantique, toute sa plénitude sémantique, de ne considérer comme composante centrale à proprement parler que la lexie à partir de laquelle a lieu la dérivation : les prépositions restent, donc, à l'intérieur de l'ODS alors que, pour la même raison, les bases ne sont pas séparées de leurs collocatifs ; ainsi, les collocations *éprouver des sensations* et *percevoir des impressions* constituent la composante centrale à proprement parler dans la définition du lexème SENSIBLE.

6 Conclusion

À l'issue de la présente étude, il est clair que la définition des adjectifs qui sont des dérivés sémantiques et qui se présentent sous forme d'énoncés dont la formulation n'est pas conventionnelle se composent, tout comme les définitions canoniques, d'un ensemble de composantes auxquelles il est possible d'attribuer une nature spécifique. Plus particulièrement nous avons pu démontrer que les définitions d'adjectifs, tout comme les définitions de substantifs et de verbes, sont dotées d'une composante centrale et, éventuellement, d'une composante périphérique. Cela nous a permis de combler une lacune dans le cadre des études sur la définition lexicographique en conférant droit de cité aux définitions d'adjectifs à l'intérieur des définitions analytiques à partir d'un critère partagé avec les définitions des autres parties du discours : les définitions d'une catégorie d'adjectifs, notamment les dérivés sémantiques, contiennent une composante purement relationnelle véhiculant un sémantisme très faible, l'ODS, et une composante ayant un sémantisme plein qui constitue le seul élément véritablement classifiant dans le cadre de la composante centrale.

La segmentation des définitions d'adjectifs constitue une matrice dont pourraient profiter les autres parties du discours. La dérivation sémantique n'affecte pas uniquement les adjectifs, mais également les substantifs, les verbes et les adverbes. Considérons trois exemples de conversions pures affectant ces trois parties du discours : PRÉSENTATION : 'fait de présenter' ; CRIER : 'émettre un cri' ; ACCESSOIREMENT : 'de façon accessoire'. Si les adverbes partagent avec les adjectifs les mêmes types de formulation syntaxique des définitions – 'de façon accessoire' ne contient pas un hyperonyme de ACCESSOIREMENT et se compose de l'ODS *de façon* suivi de ACCESSOIRE, lexie à partir de laquelle a lieu la dérivation et composante centrale à proprement parler – les définitions de substantifs et de verbes sont des définitions à hyperonyme. Or, la question de la dérivation sémantique nous permet de considérer le problème de la définition lexicographique dans une direction inverse par rapport à la démarche que nous avons suivie dans la présente étude : existe-t-il des définitions sous forme conventionnelle (avec un hyperonyme) dans lesquelles une lexie faisant figure d'hyperonyme n'est autre qu'un indice de dérivation sémantique ? Dans

les cas de ‘fait de présenter’ et de ‘émettre un cri’, le sémantisme de *fait de* et de *émettre* est plus faible par rapport aux sémantismes que véhiculent *présenter* et *cri*. On ne saurait donc, dans la phase de segmentation de ces deux définitions, séparer ces deux parties pour les considérer d’une part comme la composante centrale (*fait de* et *émettre*) et, d’autre part, comme la composante périphérique (*présenter* et *cri*). Les parties qui présentent un sémantisme faible sont des indices de dérivation et partagent avec les expressions relationnelles qui se présentent dans les définitions d’adjectifs, le fait de véhiculer le type de dérivé, en l’occurrence des conversions pures. Autrement dit, dans les définitions de présentation et de crier, *fait de* et *émettre* seraient deux ODS.

Remerciements

Cet article a été conçu dans le cadre de notre collaboration au projet *Definiens* (ATILF-CNRS). Nous tenons à remercier A. Polguère pour nous avoir suggéré ce sujet, pour nous avoir conseillé dans la démarche à suivre et pour ses précieuses remarques à la suite de sa patiente relecture du présent article. Nous remercions également les membres de l’équipe *Definiens* pour leur feedback dans le cadre des séminaires ayant eu lieu à Nancy au sujet des définitions d’adjectifs et les relecteurs de CMLF 2012 pour leurs suggestions. Nous tenons à préciser que nous sommes responsable de toute erreur ou imprécision formelle ou conceptuelle que ce travail pourrait présenter.

Références bibliographiques

- Barning, I. (1980). *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*. Stockholm : Almqvist & Wiksell International.
- Barque, L. – Polguère, A. (2009). Structuration et balisage sémantique des définitions du *Trésor de la Langue française informatisé*. *Proceedings of the Fourth International Conference on Meaning-Text Theory*. Montréal : Observatoire de Linguistique Sens-Texte, 35-44.
- Barque, L. – Polguère, A. (2011). Guide des annotateurs pour la structuration des définitions du *TLFi*. Nancy : CNRS-ATILF. 25 pp.
- Boukhors, A. – Kaszycki, A. – Laplace, J. – Munerot, S. – Poublan, L. (2002). *XML La synthèse*. Paris : Dunod.
- Centre National de la Recherche Scientifique (1971-1994). *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*. Paris : Editions du CNRS.
- Bechkova, R. (2007). De la définition lexicographique des adjectifs français dérivés de substantifs. *Langages*, 165, 89-104.
- Goes, J. (1999). *L’adjectif. Entre nom et verbe*. Paris : Duculot.
- Gove, P. B. (1968a). On Defining Adjectives : part I. *American Speech*, 43, 5-32.
- Gove, P. B. (1968b). On Defining Adjectives : part II. *American Speech*, 43 (4), 243-267.
- Language resource management — Lexical markup framework (LMF)*. 2008. ISO/TC 37/SC 4 N453 (N330 Rev.16). [Accès en ligne : <http://www.lexicalmarkupframework.org>]
- Lux-Pogodalla, V. – Polguère, A. (2011). Construction of a french lexical network : Methodological issues. *Proceedings of the International Workshop on Lexical Resources*. (sous presse).
- Marengo, S. – Léard, J.-M. (2005). Ni qualificatifs, ni relationnels : la place des adjectifs référentiels au sein d’une classification sémantique globale. *Cahiers de lexicologie*, 86, 227-238.
- Marinellie, J. – Johnson C. J. (2003). Adjective Definitions and the Influence of Word Frequency. *Journal of Speech, Language and Hearing Research*, 46, 1061-1076.

- Mel'čuk, I. – Zholkovsky, A. (1984). *Explanatory Combinatorial Dictionnary of Modern Russian*. Vienna : Wiener Slawistischer Almanach.
- Mel'čuk, I. et al. (1984, 1988, 1992, 1999). Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain : recherches lexico-sémantiques I-IV. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, I. – Clas, A. – Polguère, A. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Paris : Duculot.
- Mel'čuk, I. (1996). Lexical Functions : A Tool for the Description of Lexical Relations in the Lexicon. L. Wanner (éd.), *Lexical Functions in Lexicography and Natural Language Processing*. Amsterdam/Philadelphia : Benjamins, 37–102.
- Noailly, M. (1999). *L'adjectif en français*. Paris : Ophrys.
- Polguère, A. (2003). Étiquetage sémantique des lexies dans la base de données DiCo. *Traitement automatique des langues*, 44(2), 39-68.
- Polguère, A. (2008). *Lexicologie et sémantique lexicale*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Polguère, A. (2009). Lexical systems : graph models of natural language lexicons. *Language Resources and Evaluation*, 43(1), 41–55.
- Polguère, A. (2011). Classification sémantique des lexies fondée sur le paraphrasage. *Cahiers de lexicologie*, 98(1), 197-211.
- Rey-Debove, J. (1966). La définition lexicographique. Recherches sur l'équation sémique. *Cahiers de lexicologie*, 9, 71-94.
- Rey-Debove, J. (1967). La définition lexicographique ; bases d'une typologie formelle. *Travaux de linguistique et de littérature*, V,1, 141-159.
- Riegel M. (1985). *L'adjectif attribut*. Paris, PUF.
- Selva, T. – Verlinde, S. (2003). Vers une deuxième génération de dictionnaires électroniques. *Traitement Automatique des Langues*, 44(2), 177–197.
- Smith, R. N. (1980). On Defining Adjectives : part III. *Dictionaries*, 3, 28-38.
- Trésor de la Langue Française informatisé* (2004). CNRS Editions : Paris. [Accès en ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>]